



ASSURANCE VIE AVEC PARTICIPATION

Guide du produit
AssurMax^{MD} et Optimax Patrimoine^{MD}

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Assurance et placements
Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}



L'Empire Vie offre deux régimes d'assurance vie permanente avec participation parfaits pour répondre aux besoins d'accumulation de richesse ou de planification successorale.



Parents et grands-parents

Parents et grands-parents souhaitant offrir une protection d'assurance vie et une aide financière à un enfant qui se prépare à entamer des études postsecondaires, à lancer sa propre entreprise, à acheter une maison, etc.



Jeunes familles

Jeunes familles cherchant une protection d'assurance vie permanente abordable qui prévoit des valeurs de rachat à long terme.



Propriétaires de petites entreprises

Propriétaires de petites entreprises voulant une assurance vie permanente, mais qui pourraient avoir besoin d'accéder aux valeurs de rachat dans les premières années.



Futurs retraités

Particuliers à l'approche de la retraite cherchant une protection d'assurance vie qui prévoit des valeurs en espèces à court terme.



Retraités

Retraités souhaitant préserver leur patrimoine ou laisser un legs à leur famille ou à une cause particulière.

Lequel de nos produits d'assurance vie permanente avec participation convient le mieux à votre client?



Optimax Patrimoine^{MD}

Optimax Patrimoine est conçu pour les personnes qui souhaitent :

- obtenir des valeurs de rachat plus élevées durant les 20 premières années de leur police,
- avoir accès à des valeurs de rachat pendant leur retraite,
- ajouter à leur entreprise un actif qui offre une protection d'assurance vie et un accès facile à des valeurs de rachat,
- accumuler des sommes afin d'aider un enfant ou un petit-enfant à financer ses études postsecondaires, à lancer sa propre entreprise, à acheter une maison, etc.

AssurMax^{MD}

AssurMax est conçu pour les personnes qui souhaitent :

- bâtir un patrimoine à l'aide des valeurs de rachat à long terme,
- offrir une protection d'assurance vie permanente abordable à leur famille,
- augmenter leur protection d'assurance vie pour planifier leur succession,
- avoir accès à des valeurs de rachat à long terme en guise de revenu de retraite.



PERSONNALISEZ LA PROTECTION POUR QU'ELLE CORRESPONDE AU STYLE DE VIE DE VOTRE CLIENT

Détails du produit

Options de primes

Optimax Patrimoine 8 primes et AssurMax 8 primes – Les primes sont payables pendant les 8 premières années (puis la protection est entièrement libérée du paiement des primes).

Optimax Patrimoine 10 primes et AssurMax 10 primes – Les primes sont payables pendant les 10 premières années (puis la protection est entièrement libérée du paiement des primes).

Optimax Patrimoine 20 primes et AssurMax 20 primes – Les primes sont payables pendant les 20 premières années (puis la protection est entièrement libérée du paiement des primes).

Optimax Patrimoine 100 et AssurMax 100 – Les primes sont payables jusqu'à l'âge de 100 ans (puis la protection est entièrement libérée du paiement des primes).

Âges d'établissement

De 0 à 75 ans (âge au plus proche anniversaire)

Protection de base minimale

Âge	Protection de base minimale
0 à 17 ans	10 000 \$
18 à 65 ans	25 000 \$
66 ans +	10 000 \$

Paliers de primes

Il n'y a aucun palier de taux de primes pour ce produit.

Frais d'administration

Les frais d'administration annuels sont de 50,00 \$.



Modes de paiement

Le paiement des primes peut être effectué sur une base mensuelle par débits préautorisés ou sur une base annuelle.

Valeurs de rachat garanties

Toutes les polices AssurMax et Optimax Patrimoine comprennent un barème des valeurs de rachat garanties. Les valeurs de rachat garanties commencent à la fin :

- de la 4^e année de la police pour AssurMax;
- de la 1^{re} année de la police pour Optimax Patrimoine

À noter : Il n'est pas possible de fractionner les polices d'assurance vie conjointe payables au premier décès avec participation après le premier anniversaire de la police.

Protection d'assurance vie conjointe (2 assurés)

Cette protection est offerte sur la base d'une assurance vie conjointe payable au premier ou au deuxième décès. L'assurance vie conjointe payable au premier décès comporte des options de protection pour le survivant et de transformation de la police qui procurent au survivant une assurance après le premier décès.

Taux pour fumeurs

Un fumeur est une personne qui a, dans les 12 derniers mois, fumé plus de 12 gros cigares ou fait usage de tout autre produit du tabac, incluant la cigarette, la cigarette électronique, le cigarillo, la pipe, le tabac à chiquer, les timbres ou la gomme à la nicotine ou les noix de bétel.

Police pour enfants

Les taux pour enfants s'appliquent aux polices d'AssurMax et d'Optimax Patrimoine pour les assurés de moins de 18 ans.

LES PARTICIPATIONS : LA FORCE DES RÉGIMES D'ASSURANCE VIE AVEC PARTICIPATION DE L'EMPIRE VIE

Chaque année, l'Empire Vie détermine si elle déclarera des participations et, s'il y a lieu, le montant à distribuer aux titulaires de polices avec participation. Le barème de participation courant d'un produit détermine le montant des participations pouvant être distribué à chaque titulaire de police à l'anniversaire de contrat. Les participations ne sont pas garanties, et le barème de participation peut être modifié en fonction de certains facteurs, tels que les frais d'exploitation, le rendement des placements et le coût de versement des prestations de décès. Toute participation, une fois qu'elle est déclarée, ne peut être reprise.

Les participations d'Optimax Patrimoine et d'AssurMax sont calculées pour chaque assuré en fonction de l'âge, du sexe, de l'usage du tabac, de la durée de la police et du montant de la protection. Les participations sont exprimées en taux sur 1 000.

Optimax Patrimoine et AssurMax offrent le choix de cinq options de participation différentes. Les titulaires de polices bénéficient ainsi d'une grande souplesse pour utiliser leurs participations. Le titulaire de police peut soumettre une demande écrite pour modifier l'option de participation, sous réserve de certaines conditions. Il n'est possible de sélectionner qu'une option de participation à la fois pour la police.

Options de participation

Les exemples suivants illustrent le rendement de la police selon l'option de participation indiquée et nos hypothèses actuelles sur les participations. Ils ne visent pas à refléter les valeurs de la police d'un client particulier et pourraient ne pas refléter le rendement réel d'une police. Le rendement d'une police dépend de certains facteurs, notamment les participations déclarées dans la police, les changements apportés à la police et les retraits effectués de celle-ci.

Bonifications d'assurance libérée

Les participations servent à souscrire de l'assurance vie avec participation pour l'assuré ou les assurés. Cette assurance vie avec participation additionnelle (« bonifications d'assurance libérée ») donne droit à des participations et à des valeurs de rachat. De plus, elle est libérée, ce qui signifie qu'une fois achetée, aucun paiement de prime n'est requis pour la maintenir en vigueur.



Protection enrichie

Les participations servent à souscrire de l'assurance vie temporaire d'un an (« bonifications d'assurance temporaire ») pour l'assuré ou les assurés jusqu'à concurrence du montant maximal de bonifications d'assurance temporaire permis. Toute participation dépassant ce montant maximal servira à souscrire des bonifications d'assurance libérée. Les bonifications d'assurance temporaire ne génèrent aucune participation et prennent fin un an après leur achat.



Si le total de toutes les bonifications d'assurance libérée égale ou excède le montant de la protection enrichie, aucune autre bonification d'assurance temporaire n'est achetée, et toutes les participations futures serviront à acheter des bonifications d'assurance libérée.

Participations capitalisées

Les participations sont déposées dans un compte qui rapporte de l'intérêt composé annuellement à un taux déterminé de temps à autre par l'Empire Vie. Le taux d'intérêt ne sera jamais inférieur à 0 %. Le titulaire de police doit déclarer l'intérêt gagné dans ce compte dans sa déclaration de revenus et pourrait devoir déclarer une partie ou la totalité des participations déposées dans ce compte dans sa déclaration de revenus. Nous verserons la valeur accumulée dans le compte de participations capitalisées au bénéficiaire, si la police prend fin en raison du décès de l'assuré.

Réduction de la prime annuelle

Chaque participation est affectée à la prochaine prime annuelle exigible pour cette police; le titulaire de police devra payer tout manque à gagner. Si le montant de la participation est supérieure à celui de la prochaine prime annuelle exigible, l'excédent sera versé à l'option « Participations capitalisées ».

Versement en espèces

Chaque participation est versée au titulaire de police en une somme unique. Le titulaire de police pourrait devoir déclarer une partie ou la totalité de la participation dans sa déclaration de revenus.

OPTION DE DÉPÔT ADDITIONNEL POUR LES POLICES D'ASSURANCE VIE ENTIÈRE AVEC PARTICIPATION ASSURMAX ET OPTIMAX PATRIMOINE

Vos clients peuvent ajouter l'avenant d'option de dépôt additionnel (ODA) à leurs polices d'assurance vie avec participation AssurMax ou Optimax Patrimoine admissibles. Ils peuvent ainsi faire des dépôts additionnels volontaires dans leurs régimes d'assurance vie afin d'acheter des bonifications d'assurance libérée en plus de celles achetées avec les participations annuelles versées à leur police¹, sous réserve des dépôts maximaux annuel et viager à l'ODA.

L'avenant d'ODA est offert pour les régimes AssurMax et Optimax Patrimoine 10 primes, 20 primes et primes viagères avec l'option de participation des bonifications d'assurance libérée ou de la protection enrichie pour tous les âges à l'établissement de 0 à 75 ans (âge au plus proche anniversaire).

Dans la plupart des cas, nous ne demandons aucune exigence d'appréciation des risques supplémentaires² pour ajouter l'ODA à une police admissible à l'établissement. Il est également possible d'ajouter l'avenant d'ODA après l'établissement de la police :

- Pour ajouter l'avenant d'ODA à une police dans les 24 mois suivant la date de la police³, vous devez remplir un formulaire de modification, d'ajout ou de remise en vigueur de l'ODA (INS-2741) et confirmer que l'état de santé⁴ et le statut de fumeur de la personne assurée n'ont pas changé depuis la date de la police³.
- Pour ajouter l'avenant d'ODA à une police après les 24 mois suivant la date de la police, vous devez remplir une demande de modification de la police (C-0048) et soumettre une preuve d'assurabilité satisfaisante.

L'avenant d'ODA est également offert aux personnes qui se sont vu attribuer une surprime allant jusqu'à 200 %, sans surprime fixe.

Le système d'illustrations Envision calculera les maximums annuel et viager pour les dépôts à l'ODA pour les polices selon le sexe, la catégorie de risque et l'âge d'établissement de la personne assurée.

Il y a deux maximums concernant les dépôts à l'ODA :

- **Dépôt maximal annuel à l'ODA** – ce montant est basé sur la marge d'exemption annuelle disponible pour les dépôts à l'ODA dans la police.
- **Dépôt maximal viager à l'ODA** – ce montant est basé sur le dépôt annuel précisé dans le cadre de l'ODA multiplié par le nombre d'années où le client décide de faire des dépôts à l'ODA. Lorsque le total des dépôts à l'ODA correspond au dépôt maximal viager à l'ODA, les dépôts à l'ODA prendront fin. Afin d'augmenter le dépôt maximal viager à l'ODA, nous demanderons un formulaire de modification de la police (C-0048) dûment rempli et une preuve d'assurabilité satisfaisante.

L'Empire Vie se réserve le droit de limiter les dépôts annuels ou de prendre des mesures correctives afin de préserver le statut d'exonération d'impôt de la police⁵.

Dépôts minimaux à l'ODA

- Âges à l'établissement de 0 à 17 ans : **25 \$ par mois ou 300 \$ par année**
- Âges à l'établissement de 18 à 75 ans : **100 \$ par mois ou 1 000 \$ par année**

Solution flexible

Vos clients peuvent arrêter de faire des dépôts à l'ODA en tout temps. Pour les reprendre dans les 36 mois suivant la date du dernier achat de bonifications d'assurance libérée, ils doivent remplir un formulaire de modification, d'ajout ou de remise en vigueur de l'ODA (INS-2741), y indiquer le montant des dépôts à l'ODA et confirmer que l'état de santé⁴ et le statut de fumeur de la personne assurée n'ont pas changé depuis le dernier achat de bonifications d'assurance libérée. Après 36 mois, ils doivent remplir une demande de modification de la police (C-0048), y indiquer le montant des dépôts à l'ODA⁵ et soumettre une preuve d'assurabilité.

Transformation d'assurance temporaire

L'avenant d'ODA peut également être ajouté aux régimes AssurMax et Optimax Patrimoine 10 primes, 20 primes et primes viagères assortis de l'option de participation des bonifications d'assurance libérée ou de la protection enrichie qui résultent d'une transformation :

- Sans preuve d'assurabilité : le capital assuré total du régime AssurMax ou Optimax Patrimoine incluant l'avenant d'ODA peut équivaloir tout au plus à 75 % du capital assuré de la police d'assurance temporaire transformable et le dépôt maximal viager à l'ODA est limité à 10 fois le dépôt maximal annuel à l'ODA.
 - Nous n'exigeons aucune preuve d'assurabilité pour transformer jusqu'à concurrence de 75 % du capital assuré de la police d'assurance temporaire, **pourvu que le solde du capital assuré soit résilié.**
 - Nous exigeons une preuve d'assurabilité pour transformer le solde du capital assuré de la police d'assurance temporaire qui doit demeurer en vigueur (que le solde soit laissé dans la police d'assurance temporaire originale ou transformé dans une nouvelle police d'assurance vie entière).

Dans le cas d'une transformation avec l'ajout de l'ODA, nous nous réservons le droit d'exiger une preuve d'assurabilité même si le capital assuré total d'AssurMax ou d'Optimax Patrimoine équivaut à 75 % ou moins du capital assuré de la police d'assurance temporaire.

- Avec une preuve d'assurabilité satisfaisante : le capital assuré total du régime AssurMax ou Optimax Patrimoine incluant l'avenant d'ODA peut équivaloir jusqu'à 100 % du capital assuré de la police d'assurance temporaire transformable. Pour demander cette transformation d'assurance temporaire, vous devez remplir une proposition d'assurance vie et maladies graves (D-0082). Pour connaître le dépôt maximal annuel à l'ODA, vous devez produire une illustration pour une nouvelle affaire et satisfaire aux exigences d'appréciation des risques pour une nouvelle proposition.

Tirer profit de la croissance libre d'impôt

Des bonifications d'assurance libérée sont fréquemment achetées (habituellement chaque jour) avec les dépôts au compte de l'ODA, ce qui peut augmenter presque immédiatement la valeur de rachat totale et le montant total de protection de la police. Les bonifications d'assurance libérée achetées avec les dépôts à l'ODA ou celles achetées avec les participations¹ peuvent contribuer à la croissance de la valeur de rachat totale et du montant total de la protection.

¹ Les participations ne sont pas garanties et peuvent être assujetties à l'impôt. Les participations varieront en fonction du rendement réel du compte de participation. ² L'Empire Vie se réserve le droit de demander des exigences d'appréciation des risques supplémentaires, s'il y a lieu, en fonction de son évaluation des risques. ³ La date de la police est indiquée dans le haut de la page des données pour les régimes AssurMax et Optimax Patrimoine. ⁴ Il n'y a eu aucun changement à l'état de santé de toute personne assurée, et, au cours des 12 derniers mois, aucune personne assurée n'a consulté un médecin ou n'a été traitée par un médecin ou ne s'est vu refuser une protection d'assurance vie ou approuver une protection d'assurance vie avec surprime. ⁵ Les augmentations des dépôts à l'ODA et les changements qui y sont apportés sont assujettis aux règles administratives en vigueur au moment où ils ont lieu. L'Empire Vie se réserve le droit de réduire ou de refuser un dépôt à l'ODA.

OPTION DE GARANTIE À VIE[†] — LA PRESTATION AU DÉCÈS NE DIMINUERA JAMAIS, LES PRIMES N'AUGMENTERONT JAMAIS.

Garantie à vie

L'option de la protection enrichie comprend une garantie à vie selon laquelle le montant de bonifications d'assurance temporaire d'un an additionné du montant de bonifications d'assurance libérée de l'assuré ne sera jamais inférieur au montant de la protection enrichie, peu importe le rendement des participations. Ces conditions doivent toutefois être respectées :

- la protection doit demeurer en vigueur et l'option de participation ne doit pas avoir changé;
- le titulaire de police n'a pas racheté de bonifications d'assurance libérée pour obtenir la valeur de rachat ou payer les primes;
- l'assurance de base pour cet assuré n'a pas changé; et
- aucune transformation des bonifications d'assurance temporaire ni aucune transformation de la police en une police d'assurance libérée n'a eu lieu

Montant maximal de la protection enrichie

- Le titulaire de police peut choisir tout montant de protection enrichie jusqu'au maximum offert.
- Le montant maximal de la protection enrichie est fonction de l'âge, du sexe, de l'usage du tabac et de la protection de base de l'assuré en cause.

Transformation de la protection enrichie

- La protection enrichie temporaire est transformable en une assurance vie permanente*. Dans ce cas, le titulaire de police doit choisir une option de participation offerte autre que la protection enrichie pour les participations futures, à moins de fournir une preuve d'assurabilité satisfaisante.
- La transformation est permise jusqu'à l'âge tarifé de 75 ans.
- Les polices conjointes doivent être transformées en des protections conjointes similaires.

[†] Sous réserve de certaines conditions. Veuillez consulter le contrat de police pour connaître les détails.

* Produits d'assurance vie permanente courants admissibles à une transformation : Solution 100, Optimax Patrimoine et AssurMax

Compte auxiliaire (non exempté)

Optimax Patrimoine et AssurMax permettent au titulaire de déposer une somme dans un compte lié à sa police pour financer les paiements de primes futurs. Cette caractéristique, appelée le **compte auxiliaire**, lui permet de déposer tout montant de son choix (sous réserve de certaines limites) pour financer les primes qui deviendront exigibles. Ces fonds ne bénéficient pas d'un traitement fiscal préférentiel. L'intérêt gagné est un revenu imposable, que le titulaire de police doit signaler dans sa déclaration de revenus.

Ces fonds additionnels peuvent couvrir :

- les primes de base de la police;
- les frais d'administration de la police;
- les primes pour les avenants et les garanties complémentaires qui sont ajoutés à la police

Les sommes en dépôt dans le compte auxiliaire se voient créditer de l'intérêt chaque jour selon un taux d'intérêt favorable déterminé de temps à autre par l'Empire Vie. L'intérêt est versé à l'anniversaire de la police.

Le titulaire peut demander un retrait du compte auxiliaire en tout temps sans frais ni pénalité. Nous verserons les sommes du compte auxiliaire au bénéficiaire si la police prend fin en raison du décès de l'assuré. Nous verserons ces sommes au titulaire si la police prend fin pour toute autre raison.

Dépôt maximal

Montant du dépôt maximal = (prime annuelle totale) X (100 - âge tarifé le plus jeune)

Garanties complémentaires

Exonération des primes

- Âges d'établissement : de 16 à 55 ans
- Si elle est sélectionnée, cette garantie doit être ajoutée à tous les avenants et à toutes les garanties complémentaires.
- Cette garantie ne s'applique pas aux dépôts effectués dans le compte auxiliaire

Exonération en cas de décès ou d'invalidité du payeur

- Enfant : âges d'établissement de 0 à 15 ans; Payeur : âges d'établissement de 16 à 45 ans
- Si elle est sélectionnée, cette garantie doit être ajoutée à tous les avenants et à toutes les garanties.

Assurabilité garantie

- Âge à l'établissement : de 0 à 40 ans
- Minimum de 5 000 \$; le maximum est le moindre des deux montants suivants : 50 000 \$ et le capital assuré total*

Décès et mutilation accidentels

- Âges d'établissement : de 16 à 55 ans
- Minimum de 10 000 \$; le maximum est le moindre des deux montants suivants : 250 000 \$ et le capital assuré total*

Protection vie pour enfants

- Âges d'établissement : de 15 jours à 17 ans.
- Minimum de 1 000 \$; maximum de 25 000 \$

Protection maladies graves pour enfants

- Avenant familial couvrant tous les enfants admissibles, jusqu'à un maximum de 50 000 \$
- Protection contre 15 maladies graves

* Le capital assuré total comprend le montant de la protection enrichie.

Avenants offerts

- Solution TRA, Solution 10, Solution 20 et Solution 100
- Protection MG et Protection MG Plus
- Avenant pour conjoint – Série Solution, Protection MG et Protection MG Plus
- Avenant Protection crédit pour invalidité^{MC}

NOUVEAU

Dispositions diverses

Avances sur police

Le titulaire de police peut obtenir une avance auprès de l'Empire Vie. Cette avance est garantie par la police et le compte auxiliaire. L'Empire Vie détermine le montant maximal de l'avance selon la valeur de rachat et les dispositions prévues par la police.

Les avances en suspens réduiront les paiements de la valeur de rachat de la police, la valeur accumulée du compte de participations capitalisées et du compte auxiliaire, ainsi que la prestation de décès payable en vertu de la police. L'intérêt sur l'avance sur police est fonction du taux variable pour les avances sur polices déterminé par l'Empire Vie.

QUE CE SOIT POUR ACCUMULER UN
PATRIMOINE OU POUR PLANIFIER VOTRE
SUCCESSION, NOUS AVONS LA SOLUTION

OPTIMAX PATRIMOINE ET ASSURMAX

Options de primes

8 primes
10 primes
20 primes
Jusqu'à l'âge de 100 ans

Options de protection

Vie unique
Conjointe payable au premier ou au deuxième décès (2 assurés)

Options de participation

Bonifications d'assurance libérée
Protection enrichie - garantie à vie
Participations capitalisées
Versement en espèces
Réduction de la prime annuelle

Compte auxiliaire

Primes en dépôt

Gamme complète de garanties complémentaires

Exonération des primes (en cas d'invalidité)
Exonération en cas de décès ou d'invalidité du payeur (exonération pour enfants)
Assurabilité garantie
Assurance décès et mutilation accidentels
Protection vie pour enfants
Protection maladies graves pour enfants

Avenants

Série Solution (régime d'assurance temporaire et d'assurance permanente)
Protection MG et Protection MG Plus (assurance en cas de maladies graves)
Option de dépôt additionnel (ODA)
Avenant Protection crédit pour invalidité^{MC}

NOUVEAU

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
Kingston, ON K7L 3A8

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fièrement canadienne en activité depuis 1923. Elle offre une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placements et de retraite, y compris des fonds communs de placement par l'entremise de Placements Empire Vie Inc., sa filiale en propriété exclusive.

L'Empire Vie se classe parmi les 10 principaux assureurs vie au Canada¹ et jouit de la note A (Excellent) que lui a attribuée la firme A.M. Best². Sa mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à accumuler un patrimoine, à générer un revenu et à atteindre la sécurité financière avec simplicité, rapidité et facilité.

Suivez l'Empire Vie sur les réseaux sociaux avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez le www.empire.ca pour obtenir plus de détails.

¹ Selon le total des actifs dans les documents du 31 décembre 2019 déposés auprès du BSIF.

² Le 24 juin 2020. Pour obtenir la note la plus récente, visitez le www.ambest.com.

^{MD} Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**.

^{MC} Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.